

*Date de dépôt: 20 avril 2005*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Guérini : Abandon de la solution "Lancy" pour le remplacement du poste de police d'Onex : quelles conséquences ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 mars 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*C'est quasiment par hasard que la décision de l'abandon par le Conseil d'Etat de la solution "Lancy" pour le déménagement du poste de police d'Onex a été apprise. Des raisons de coûts sont, semble-t-il, à la base de cette décision. Il faut féliciter le Conseil d'Etat d'avoir eu le courage de renoncer à un projet aussi onéreux, d'autant plus qu'il ne s'agissait que d'une location (une de plus !)*

*L'expérience montre que la location est bien souvent la plus mauvaise solution pour l'Etat, même si à court terme cela paraît être la meilleure. Un bon exemple est l'ancien hôtel de police du Bd Carl-Vogt, dont on doit avoir, à l'heure actuelle, payé environ trois fois le prix de la construction, sans compter les frais des modifications pour tenter d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de police qui y sont logés. Je dis bien tenter, car le résultat n'est pas à la hauteur des attentes, et ces locaux ne répondent toujours pas aux normes internationales en matière de conditions de travail et de détentions ou de rétentions de prévenus. Cette décision d'abandon pose trois problèmes :*

*Premièrement, alors que la décision a été prise depuis quelques temps, est-il normal que le Conseil administratif d'Onex ne soit pas rapidement prévenu et qu'il apprenne cette décision de manière indirecte ? La réponse est non, bien sûr.*

*Deuxièmement, refuser aujourd'hui cette solution en raison des coûts de location surfaits, même si elle fait preuve de clairvoyance, a pour résultat une perte de plus de deux ans sur ce projet. Ce n'est pas récent que la location de locaux pose des questions sérieuses qui n'ont, à l'évidence, pas reçu de réponses adéquates. Est-ce normal ? Là encore, la réponse ne peut être que non.*

*Troisièmement, et c'est je crois le plus grave, la seule certitude de cet abandon est que les conditions de travail des gendarmes du poste de police d'Onex ne seront dans tous les cas pas améliorées, et que le manque de place sera toujours aussi criant. Revaloriser les conditions salariales c'est une chose, lier à ces augmentations des conditions de travail adaptées aux missions de la police et aux besoins de la population, c'est mieux !*

*Ma question :*

*Sachant, par exemple, qu'un nouvel immeuble est en construction à la route de Chancy, est-ce que le Conseil d'Etat pense prendre rapidement contact avec le Conseil administratif d'Onex pour étudier une solution à un prix acceptable et qui permettrait d'apporter une réponse adaptée aux besoins du corps de police ?*

*Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette question et à la réponse que vous lui donnerez.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le poste de police d'Onex est installé à son adresse actuelle, 11, rue des Bossons, depuis le mois de mai 1980.

En mars 2003, les responsables du poste, dont l'effectif avait passé de 27 à 47 unités, ont transmis à leur hiérarchie une demande de réfection des locaux.

Suite à une visite effectuée sur place, il a été constaté que les locaux n'étaient pas conformes aux normes OCIRT et qu'il fallait en changer. Un agrandissement du poste n'était pas envisageable.

Diverses propositions, situées pour leur majorité sur le territoire de la commune d'Onex, ont été étudiées par le DAEL. Mais c'est finalement un site localisé à la route du Pont-Butin (commune de Lancy) qui a été retenu d'entente entre le DAEL et le DJPS, en avril 2004. Ce projet avait l'avantage de comprendre un bâtiment qui était déjà sous plan et en voie d'obtenir les autorisations de construire.

La commune d'Onex a été informée du fait que le projet retenu était situé sur la commune de Lancy, mais à seulement 750 mètres du poste actuel, par un courrier du DJPS du 24 novembre 2004. En outre, cette correspondance précisait expressément que la délocalisation du poste ne devait en aucun cas péjorer l'intervention des forces de police au bénéfice de la commune d'Onex et de ses habitants.

Après plusieurs séances de travail communes, le DAEL a demandé l'accord formel de la police sur les plans des futurs locaux, en juillet 2004. La police a confirmé son intérêt pour le projet en septembre 2004. Depuis lors, le DAEL et le DJPS ont oeuvré à la finalisation du projet.

Conformément à la procédure mise en place par l'Exécutif cantonal pour les cas où une location de locaux est envisagée, le DAEL et le DJPS ont soumis cette nouvelle location à l'approbation préalable du Conseil d'Etat. L'objet a ainsi été porté à l'ordre du jour de la séance gouvernementale du 28 février 2005.

Après un premier examen, le Conseil d'Etat a décidé de renvoyer l'objet aux départements concernés pour un redimensionnement du projet et/ou l'étude de solutions alternatives, dans le souci d'améliorer les conditions de travail des policiers à des conditions financières acceptables.

Aucune décision irrévocable d'abandon du projet de la route du Pont-Butin n'a été prise. Le DAEL et le DJPS se sont remis à l'ouvrage pour un réexamen de l'objet considéré.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunshawig Graf